



Engagement de versement de la Taxe d'Apprentissage 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire :
Association La Bourguette*

- IME LA BOURGUETTE (0840719A)**
84240 LA TOUR D'AIGUES
- ESAT LE GRAND REAL**
84120 LA BASTIDONNE
- ESAT LES ATELIERS DE VALBONNE**
83340 CABASSE

*Cocher l'établissement

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise :

NOM Prénom

Tél.....

Mail.....@

Votre masse salariale 2021 : €

X 0.68% = €

Solde Ecole de 13% TA 2022 : €

Subvention en Matériel déductible : € Bonus Alternant déductible : €

Montant de votre versement : €

Code UAI de l'Etablissement :

Mode de règlement : (virement de préférence)

chèque n° à l'ordre de Association La Bourguette

virement (mentionner TA22 en libellé de votre virement)

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0020 6208 287

BIC : CEPAFRPP131